

COMPTE RENDU DE REUNION

Conseil de l'École Doctorale Normande de Chimie

23 novembre 2016 – Université de Rouen Normandie –
Site du Madrillet – Salle des conseils – 14h00

Le diaporama projeté pendant la réunion est joint à ce compte rendu.

Futur conseil

Voir diaporama

A noter qu'une partie de l'équipe ToxEMAC du laboratoire ABTE rejoindra l'EDNC.

Nouveaux doctorants

Voir diaporama

4 nouvelles inscriptions à l'URN en janvier (1 CIFRE, 1 contrat européen, 1 ANR, 1 FUI) et 2 nouvelles inscriptions à l'INSA (2 CSC)

Validation des co-directions et co-encadrements

Catherine TALLIER, MCF à l'Université du Havre s'engage soutenir son HDR dans l'année.

Sa demande de co-direction de la thèse de Loïc ZIMMERMAN est acceptée.

Ludovic JEAN soutient son HDR en février 2017. Sa demande de co-direction de la thèse de Mégane PONS est également acceptée.

Toutes les autres demandes de co-directions et de co-encadrements sont validées par le conseil.

Le CAC de la COMUE Normandie Université, sur proposition du Collège des Écoles Doctorales (C.E.D) a voté que le nombre de co-encadrement sera désormais limité à 3 maximum. Cette décision n'a pas d'effet rétroactif

Pour rappel, le co-encadrement ne peut pas être supérieur à 50% ni inférieur à 33%. Il est soumis à une validation de l'ED puis à la commission de la recherche/conseil scientifique de l'établissement.

Spirale d'attribution des allocations récurrentes pour 2017

Cette spirale s'applique aux allocations établissement, et aux allocations régionales de la DASS « CBBS » ou ce qui en tiendra lieu dans le futur SRESRI.

Spirale allocations à Rouen et au Havre

2016

- 1 (10) URCOM Région – crunch (V Dalla)
- 2 (11) IRCOF Région – Crunch (JF Brière)
- 3 (12) PBS Région – SESA (A Duncan)
- 4 (13) IRCOF Région – Crunch (I Milazzo)
- 5 (14) IRCOF MRT INSA (S Couve-Bonnaire)
- 6 (1) PBS Région – Crunch (I Lecamps)
- 7 (2) IRCOF MRT Rouen (PY Renard)
- 8 (3) URCOM région –Crunch (M Grisel)
- 9 (4) IRCOF MRT Rouen (C Hoarau)
- 10 (5) PBS MRT Rouen (D LeCerf)
- 11 (6) IRCOF MRT Rouen (S Piettre)
- 12 (7) IRCOF
- 13 (8) PBS
- 14 (9) IRCOF
- 15(10) URCOM MRT Le havre (A Daich)
- 16 (11) IRCOF
- 17 (12) PBS

2017

- 1 (7) IRCOF
- 2 (8) PBS
- 3 (9) IRCOF
- 4 (10) URCOM MRT Le Havre (Daich)
- 5 (1) IRCOF
- 6 (2) PBS
- 7 (3) IRCOF
- 8 (4) IRCOF
- 9 (5) PBS
- 10 (6) IRCOF
- 11 (7) IRCOF
- 12 (8) PBS
- 13 (9) IRCOF
- 14 (10) URCOM
- 15 (1) IRCOF
- 16 (2) PBS
- 17 (3) IRCOF
- 18 (4) IRCOF

La clé de répartition actuelle était la suivant : 8 allocations l'IRCOF (COBRA + SMS), 4 pour PBS, et 2 pour l'URCOM.

En raison de l'augmentation du nombre d'encadrant dans les laboratoires COBRA et PBS une autre clé de répartition est proposée : 6 allocations pour l'IRCOF, 3 pour PBS et 1 pour l'URCOM.

Spirale allocations à Caen

La clé de répartition est calculé en fonction du nombre d'HDR modulé par la durée des thèses et le flux de sortant.

	Nb HDR- Janv 2017	%
LCMT	14	32,5
LCS	13	30
CERMN	11	25,5
ABTE	3	7
LDM-TEP	2	4,6

Hypothèse:

- (3xMRT + 2x100%Région) / an
- Répartition basée sur nbre HDR

Proposition

	2017	2018	2019	2020	2021
LCMT	1 + 1	1 + 1	1	1 + 1	1
LCS	1 + 1	1	1	1 + 1	1 + 1
CERMN	1	1	1 + 1	1	1
ABTE		1			1
LDM-TEP			1		

1-LCMT / 2-LCS / 3-CERMN / 4-LCMT/ 5-LCS / 6-LCMT/ 7-LCS/ 8-CERMN/ 9-ABTE/ 10-LCMT/
11-LCMT/ 12-LCS/ 13-CERMN/ 14- LDM/ 15- CERMN/ 16-LCMT/ 17-LCS/ 18-CERMN/ 19-
LCMT/ 20-LCS/ 21-LCMT/ 22-LCS/ 23-CERMN/ 24-ABTE/ 25-LCS

La nouvelle région Normandie n'a pas encore communiqué sur les conditions d'attribution des allocations Région. Idem pour la COMUE pour les allocations de recherche ministérielle, cette spirale pourra être modifiée en fonction des politiques

Laurent YON précise que le ministère a attribué pour le prochain contrat quinquennal comptabilisera 89 contrats avec allocation de recherche à l'URN (environ 30 nouveaux contrats/an, l'URN ayant attribué 31 contrats en 2016 pour une enveloppe ministérielle de 29 contrats, les 2 supplémentaires étant sur fonds propres de l'URN). L'URN préconise que la masse salariale de ces contrats soient transférées à la COMUE. Il explique également que les nouveaux contrats doctoraux débuteront au 1^{er} septembre. Il serait donc préférable que l'ensemble des contrats débutent à cette même date.

Journée de l'ED 2017

Date à fixer en juin 2017 à Rouen, en évitant les 8 et 9 juin (journées SCF Normandie : JNOEJC couplé avec GFP Ouest)

Programme à définir (Conférences, table ronde, communication orale des doctorants en anglais, posters....)
Les doctorants organisateurs peuvent demander un financement à l'ED et à la SCF, les deux porteurs du projet seront Pauline Chaumont et Hadrich Ahdi, les deux représentants doctorants rouennais au conseil de l'ED.

Retour du C.E.D du 18 novembre 2016

- Amandine Pons, doctorante du laboratoire COBRA, inscrite à l'INSA a reçu le 12 octobre 2016, le prix « L'Oréal Unesco pour les femmes ». Elle reçoit une bourse de 15 000 € pour développer ses recherches.
- Des journées/semaine d'intégration ont été organisées au Havre le 18 octobre et à Mont-Saint-Aignan entre le 12 et le 18 novembre. Ces réunions ont eu pour objectifs de présenter aux doctorants les sites et les services universitaires associés, indépendamment de leur ED de rattachement.
- Le logiciel de gestion de la formation doctorale, ADUM, sera normalement mis en place dans les différents établissements à la rentrée 2017.
- La création de « Maisons des doctorants » est envisagée. L'objectif est de regrouper sur des sites géographiques les moyens humains et techniques affectés à la formation doctorale. Ces « Maisons des doctorants » devront permettre l'accueil des doctorants, des lieux de rencontre avec les directions des ED et au minimum une salle de réunion pour les associations et les formations doctorales. En raison de contraintes géographiques des différents campus Rouennais, il a été proposé un regroupement au Madrillet et un autre à Mont Saint Aignan. Il n'y a pas encore d'information à Caen.
- Convention de co-direction et de co-encadrement ; convention de cotutelle de thèse : de nouveaux documents unifiés ont été rédigés par le CED, ils sont annexés à ce CR. Il est noté que les co-encadrement sont désormais limités à 3 par enseignant-chercheur ou chercheur non HDR, avec une date de prise d'effet au 1^{er} Octobre 2016 (pas de rétroactivité, les compteurs sont remis à zéro au 1^{er} octobre 2016).
- Charte de dépôt et de diffusion des thèses (documents annexés à ce CR):
Les thèses devront obligatoirement être déposées 1 mois avant la soutenance uniquement en version électronique (y compris les thèses confidentielles)
Le doctorant n'a plus obligation de fournir son manuscrit en version papier aux rapporteurs et membres du jury. Ils peuvent tout de même en faire la demande. Dans ce cas, c'est l'établissement qui doit fournir le manuscrit. Le doctorant dispose d'un mois après la soutenance pour soumettre à nouveau sa thèse si des corrections ont été demandées.

- Dotations de ED : Chaque établissement disposait de sa propre clé de répartition.
Le C.E.D a proposé une clé unique :
5000 € de base + 1/3 de la somme restante attribué sur la base du nombre de nouvelles inscriptions et 2/3 attribué sur la base du nombre de soutenances (nombres moyens calculés sur les trois dernières années).
Les 3 universités normandes proposent de transférer à la COMUE l'ensemble des enveloppes destinées au soutien des ED (hors formation doctorale). Ces attributions se feront selon les nouveaux périmètres des ED. L'enveloppe budgétaire par ED sera gérée au niveau de la COMUE par le directeur de l'ED.
- Une convention de formation et une charte du doctorat ont été rédigés par le C.E.D (documents annexés à ce CR)
Les nouveaux doctorants seront reçus par la direction de l'ED dès le mois de janvier pour signature de ces documents.
A noter que l'inscription en 3^{ème} année est désormais conditionnée par la validation du comité de suivi individuel de thèse.

Règlement Intérieur de l'ED

L'arrête de mai 2016 oblige les ED à posséder un règlement intérieur.

Isabelle DEZ, future directrice adjointe de l'EDNC propose un règlement composé de 12 articles :

- Art 1 : Périmètre de l'ED
- Art 2 : Gouvernance
- Art 3 : Missions
- Art 4 : Gestion du budget
- Art 5 : Communication interne et externe
- Art 6 : La thèse
- Art 7 : Formalité d'inscription et de réinscription
- Art 8 : Modalités de suivi du doctorant
- Art 9 : Formation doctorale
- Art 10 : Formalités de soutenance
- Art 11 : Évaluation de l'ED par ses usagers
- Art 12 : Approbation du règlement intérieur

Pierre Yves RENARD rappelle que le doctorant qui soutient après le 1^{er} janvier doit obligatoirement avoir un financement (au -delà du 40^{ème} mois de thèse pour les contrats débutés au 1^{er} septembre ou de 39 mois pour les doctorants ayant débutés leur thèse au 1^{er} octobre)

Si le doctorant ne trouve pas de financement pour terminer sa thèse, l'ED émet un avis défavorable à sa réinscription et c'est au Président de l'université ou directeur de l'établissement de statuer.

Le conseil rappelle qu'après la fin du financement le doctorant ne peut plus faire de manip mais son statut d'étudiant lui permet toujours d'accéder au laboratoire de façon exceptionnelle pour des corrections de thèse ou des réunions. S'il est inscrit au Pôle Emploi, il perd son statut d'étudiant et n'a plus du tout accès au laboratoire

Informations diverses

- Ma thèse en 180s : Inscription jusqu'au 6 janvier 2017. Finale régionale à Caen en Mars 2017.
- Remise des diplômes de doctorat : 20 janvier 2017 à 18h à Caen

- Prochain conseil au Printemps 2017

Fin de la réunion 16h15